

Descriptif du visuel de la répartition des déchets des entreprises

En 2017, le gisement des déchets des entreprises est estimé à 140 kT (source : CCI NC, Observatoire des déchets).

La répartition des déchets des entreprises est la suivante :

- déchets dangereux ou Déchets industriels spéciaux (DIS) : 1 % ;
- déchets non dangereux : 14 % ;
- déchets inertes : 85 %.